

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1537

27 mai 2016

### SOMMAIRE

ALICE société civile Immobilière familiale ..	73735	Prize Holdings 1 S.à r.l. ....	73739
A. O. C.C. S.A. ....	73736	RFCL S.à r.l. ....	73744
ArcelorMittal Dudelange .....	73736	Seriphos S.A. ....	73739
Argines S.à r.l. ....	73735	SFM Holdings Limited .....	73730
Bel Air .....	73735	St. Modwen Properties IV S.à r.l. ....	73730
Cannon Bridge S.à r.l. ....	73735	Succursale luxembourgeoise de ONP Manage- ment GmbH .....	73738
Capital International Portfolios .....	73730	Telexta S.A. ....	73730
Cimil Shipping Luxembourg S.à r.l. ....	73737	Titanium Company of Luxembourg .....	73742
Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. ....	73737	Ultima Global Holdings S.à r.l. ....	73758
Degato International S.à r.l. ....	73734	United Technologies Luxembourg S.à r.l. ....	73731
Engie Corp Luxembourg .....	73738	VFD Investments S.A. ....	73775
Financière Quetzal S.A. ....	73738	Wentworth S.A. ....	73733
GDF SUEZ Corp Luxembourg .....	73738	Wind Luxembourg S.à r.l. ....	73731
Immo UK Westferry Circus S.à r.l. ....	73737	WMN S.à r.l. ....	73731
JCP Bois s.à r.l. ....	73739	Yellone Finance S.A. ....	73733
Juvema S.A. SPF .....	73740	Yellow Horse S.A. ....	73733
L.E. Luxembourg S.à r.l. ....	73740	Yellow Horse S.A. ....	73733
Luxembourg Company of Metals & Alloys ..	73742	Yorktown Luxembourg S.à r.l. ....	73734
Lux Frais S.A. ....	73742	Zefin .....	73734
M7 EREIP III Lux Finco S.A. ....	73762	Zeus Finance Leasing S.A. ....	73736
Munia Holding Lux .....	73743		

**SFM Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 121.210,00.**

Siège de direction effectif: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.592.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 1<sup>er</sup> mars 2016  
(l'«Assemblée»)*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 29 février 2016.

À Luxembourg, le 2 mars 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2016075003/16.

(160039226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Capital International Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.271.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Pierre-Marie BOUVET de MAISONNEUVE a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société Capital International Portfolios avec effet au 10 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2016.

Référence de publication: 2016074606/12.

(160039515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**St. Modwen Properties IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.001,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.061.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 février 2016*

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Stephen James Burke, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 25 février 2016.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2016075012/13.

(160039412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Telexta S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 118.177.

—  
Le siège de la société TELEXTA S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B118.177 est dénoncé avec effet au 29 février 2016 par son agent domiciliataire CAREY S.A. ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122743.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2016.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2016075041/12.

(160039028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**United Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.055.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 103.592.

En date du 11 février 2016, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Mr Evan Smith, du poste de gérant de catégorie A avec effet au 29 février 2016;
- Nomination de Mr Stuart Bottomley, né le 28 octobre 1966 à Melton Mowbray, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle Fore 1, Fore Business Park, Huskisson Way, Stratford Road, Shirley, Solihull B90 4SS, Royaume-Uni, au poste de gérant de catégorie A pour une durée indéterminée et avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

United Technologies Luxembourg S.à r.l.  
Jana Strischek  
*Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2016075049/17.

(160038847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Wind Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 199.237.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 22 février 2016*

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 29 février 2016.

À Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme  
Signatures  
*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2016075066/15.

(160038864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**WMN S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 1-3, rue d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 196.945.

L'an deux mil seize, le dix-neuf février.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Nico KRALOWITCH, né le 25 septembre 1991 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant à F-54350 Mont Saint Martin, 1 boulevard du 8 mai,  
comme partie cédante,
2. Monsieur William HORN, né le 7 février 1969 à Montfermeil (France), demeurant à F-57730 Macheren, 34, rue Abbé Watrin,  
comme partie cessionnaire.

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentant à acter ce qui suit:

La partie comparante sub 1 est propriétaire de quarante-neuf (49) parts sociales du capital social de la société à responsabilité limitée:

WMN S.à.r.l.

établie et ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 1-3, Rue d'Eich, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 12 mai 2015, publié au Mémorial C, numéro 1783 p.85582 du 17 juillet 2015.

Par la suite, la partie comparante sub 1 a déclaré céder l'intégralité de ses quarante-neuf (49) parts sociales détenues dans ladite société à la partie comparante sub 2 et sous les conditions et garanties de droit suivant les précisions suivantes:

### *Conditions de la cession*

La cession de parts se fait sous les garanties ordinaires de droit. Le cessionnaire déclare que les parts sont libres de toute charge ou privilège quelconque et sont cédées avec tous les droits y afférents au moment de la signature des présentes.

La cessionnaire bénéficie de la jouissance des parts cédées à compter de ce jour, moyennant paiement concomitant du prix.

Les actifs de la société ne font pas l'objet de quelconques charges ou obligations, et notamment ils ne font pas l'objet de charges hypothécaires.

La partie cédante déclare en outre qu'il n'existe à ce jour aucune dette sociale, qu'elle soit de nature fiscale, sociale ou autres, comme d'ailleurs aucun autre passif, la présente énumération n'étant pas limitative.

Pour le cas où par impossible une telle dette existait encore, la partie comparante cédante déclare par les présentes tenir le cessionnaire quitte et indemne de tout paiement d'une telle dette.

La partie comparante cessionnaire déclare de son côté avoir parfaitement connaissance de la situation financière de la société, de même qu'elle déclare avoir une parfaite connaissance des statuts de ladite société.

Le présent acte est soumis au droit luxembourgeois. Les tribunaux de Luxembourg sont seuls compétents pour connaître de tout litige afférent aux présentes. La cession se fait en dehors de toute responsabilité quelconque du notaire instrumentant.

### *Intervention*

Est ensuite intervenue aux présentes, Monsieur William HORN, préqualifié, en sa qualité de gérant de la société, laquelle partie déclare accepter au nom de ladite société, la cession des parts intervenues.

### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, Monsieur William HORN, né le 7 février 1969 à Montfermeil, demeurant à F-57730 Macheren, 34, rue Abbé Watrin, propriétaire de la totalité des 100 parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-€), représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (12.500.-€), se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre de gérant est fixé à un (1).

#### *Deuxième résolution*

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur William HORN, né le 7 février 1969 à Montfermeil, demeurant à F-57730 Macheren, 34, rue Abbé Watrin.

La société est engagée en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant unique.

### *Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: N. KRALOWITCH, W. HORN, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 février 2016. Relation: 2LAC/2016/3958. Reçu douze euros 12.-.

*Le Receveur (signé): MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 3 mars 2016.

Référence de publication: 2016075071/75.

(160038928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Wentworth S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3-5, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 85.221.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2016 que:

- L'assemblée décide de renommer le mandat des trois administrateurs de la société: Monsieur Pierre GOFFINET, Monsieur Dominique FONTAINE et Monsieur Davide MURARI jusqu'à l'Assemblée Générale du 2021.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 mars 16.

Référence de publication: 2016075069/14.

(160039578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Yellone Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.007.

—  
*Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 12 février 2015*

1. STRATEGO TRUST S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg est nommée dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016075073/11.

(160039206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Yellow Horse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.367.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 22 février 2016*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 29 février 2016.

À Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2016075074/14.

(160038862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Yellow Horse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.367.

—  
EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Caroline Kinyua, Danielle Delnoije et Valerie Schleimer, administrateurs de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2016075075/16.

(160038862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Yorktown Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.881.

En date du 11 février 2016, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Mr Evan Smith, du poste de gérant de catégorie A avec effet au 29 février 2016;
- Nomination de Mr Stuart Bottomley, né le 28 octobre 1966 à Melton Mowbray, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle Fore 1, Fore Business Park, Huskisson Way, Stratford Road, Shirley, Solihull B90 4SS, Royaume-Uni, au poste de gérant de catégorie A pour une durée indéterminée et avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yorktown Luxembourg S.à r.l.

Jana Strischek

*Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2016075076/17.

(160038850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Zefin, Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 170.902.

*Rectificatif à notre publication L160016533 déposée le 27.01.2016*

*Extrait des résolutions adoptées en date du 19 janvier 2016 par l'actionnaire unique de la Société*

- M. Alexandre TASKIRAN a démissionné de ses fonctions avec effet immédiat.
- M. Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1971, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé l'administrateur unique de la Société avec effet immédiat et jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZEFIN S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016075077/16.

(160039058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Degato International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 93.278.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 février 2016*

L'assemblée a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions de gérant avec un pouvoir de signature de catégorie A.

L'assemblée a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016 et pour une durée illimitée, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions de gérant avec un pouvoir de signature de catégorie A.

*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2016073982/16.

(160038067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

---

**Argines S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 50, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 199.806.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2016075107/12.

(160040286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**ALICE société civile Immobilière familiale, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8151 Bridel, 50, Schoenfels.

R.C.S. Luxembourg E 93.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion des associées de la société «Alice société civile immobilière familiale» tenue en date du 27 janvier 2016 au siège de la société*

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-9237 Diekirch, Place Guillaume 1A à l'adresse suivante L-8151 Bridel, rue de Schoenfels 50.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2. (premier alinéa).** «Le siège de la Société est établi dans la commune de Kopstal.».

Bridel, le 27 janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

*Les associées*

Référence de publication: 2016075123/18.

(160040069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Bel Air, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.172.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016075143/10.

(160040012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Cannon Bridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.117.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des résolutions des associés de la Société en date du 31 décembre 2015 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la Société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a été ordonné.

Luxembourg, le 4 mars 2016.  
*Pour Cannon Bridge S.à r.l.*  
Jeffrey A. Goldberger  
*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2016075177/16.

(160040333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Zeus Finance Leasing S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.709.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 22 février 2016*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 29 février 2016.

À Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2016075079/14.

(160038861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**A. O. C.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 64.467.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'administrateur unique de la société A.O.C.C. S.A. du 1<sup>er</sup> mars 2016 que:

1. Le siège social de la société est transféré du 49 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 8 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg avec effet immédiat.

2. Concernant l'adresse professionnelle de l'administrateur unique, celle-ci est à modifier comme suit:

Carlo Arend, 8 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;

3. Concernant l'adresse professionnelle du délégué à la gestion journalière, celle-ci est à modifier comme suit:

Carlo Arend, 8 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;

4. Concernant l'adresse du commissaire aux comptes, celle-ci est à modifier comme suit:

Delacroix S.à r.l, 8 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C. Luxembourg B60.879

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2016.

Référence de publication: 2016075090/19.

(160039651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**ArcelorMittal Dudelage, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 13.855.000,00.**

Siège social: L-3452 Dudelage, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 17.870.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 9 mars 2015*

Le conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Anita Bonnard, Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration d'ArcelorMittal Dudelage S.A., avec effet au 9 mars 2015.

Le Conseil décide à l'unanimité de coopter comme nouvel Administrateur Monsieur Daniel Janczak, demeurant: 10, rue des Pavillons, F-57280 SEMECOURT.

Monsieur Janczak continue le mandat de Madame Bonnard, qui se terminera avec l'Assemblée générale de 2016.

Le Conseil décide à l'unanimité de nommer comme nouveau Président, Monsieur Daniel Janczak.

Dudelange, le 22 janvier 2016.

Pour extrait conforme

Marc MAMER / Armand ROBINET

*Fondé de pouvoirs / Fondé de pouvoirs*

Référence de publication: 2016075102/18.

(160040149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Cimil Shipping Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 169.167.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 février 2016, que le Conseil a décidé les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'administration accepte la démission, avec effet au 18 janvier 2016, de Monsieur Jean-Pierre DE WOLF aux fonctions de Gérant de la Société.

2. Le Conseil nomme, avec effet au 18 janvier 2016, la société Luxembourg Marine Services S.A., avec siège social au 20, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite sous le registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B53.040, aux fonctions de Gérant, en remplacement du gérant démissionnaire, pour une durée illimitée.

Monsieur Vincent MULDER, avec adresse professionnelle au 20, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé Représentant Permanent, afin de représenter la société Luxembourg Marine Services S.A.

3. Ces résolutions seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016075181/19.

(160040298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.859.

—  
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique CITCO REIF SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. qui s'est tenue le 4 Mars 2016*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. (la "Société"), tenue extraordinairement le 4 mars 2016, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Szymon Bodjanski de sa fonction de membre du Directoire et délégué à la gestion journalière avec effet au 4 mars 2016;

Luxembourg, le 4 Mars 2016.

Phill Williams & Ramon van Heusden

Signatures

*Délégués à la gestion journalière*

Référence de publication: 2016075182/17.

(160040322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Immo UK Westferry Circus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 8.726,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 199.040.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016076560/10.

(160041551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Engie Corp Luxembourg, Société à responsabilité limitée,  
(anc. GDF SUEZ Corp Luxembourg).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 3.309.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016076440/13.

(160041723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

**Financière Quetzal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Franklin Delano Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 90.526.

*Décision de l'actionnaire unique du 3 mars 2016*

Le soussigné, qui représente la totalité des actionnaires de la Société, prend ici valablement la résolution suivante:

L'actionnaire unique DECIDE

(i) de modifier l'adresse du siège social de la société, du 4 Montée des Tilleuls, au 10-12, Boulevard Franklin Delano Roosevelt, L-2450 Luxembourg,

(ii) de donner tous les pouvoirs à un des administrateurs afin d'effectuer toutes les démarches administratives et de publication des présentes.

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2016076483/15.

(160041427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

**Succursale luxembourgeoise de ONP Management GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 204.388.

ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

I. Angaben zur Zweigniederlassung

1. Bezeichnung der Zweigniederlassung: ONP Management GmbH, Zweigniederlassung Luxemburg

2. Adresse: 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg

3. Tätigkeit der Zweigniederlassung (Kurzfassung): Erbringung von Beratungsleistungen im Zusammenhang mit der Entwicklung und Errichtung von Windparks.

4. Errichtungsdatum: 25. Februar 2016

5. Handlungsbevollmächtigte(r) der Zweigniederlassung

a) Kurzfassung der Allgemeinzeichnungsberechtigung:

Die vertretungsberechtigten Personen vertreten die Zweigniederlassung in der Form, dass jeweils zwei von ihnen gemeinsam handeln.

b) Angaben zu den Handlungsbevollmächtigten:

(i) Dr. Stefan Woltering, geschäftsansässig Veritaskai 3, 21079 Hamburg, Vertretungsberechtigter auf unbestimmte Zeit, gemeinsam mit einem anderen Vertretungsberechtigten vollumfänglich vertretungsberechtigt;

(ii) Martin Rahtge, geschäftsansässig Veritaskai 3, 21079 Hamburg, Vertretungsberechtigter auf unbestimmte Zeit, gemeinsam mit einem anderen Vertretungsberechtigten vollumfänglich vertretungsberechtigt;

(iii) Gerd Kroll, geschäftsansässig Veritaskai 3, 21079 Hamburg, Vertretungsberechtigter auf unbestimmte Zeit, gemeinsam mit einem anderen Vertretungsberechtigten vollumfänglich vertretungsberechtigt.

II. Angaben zur juristischen Person ausländischen Rechts

1. Bezeichnung der Gesellschaft oder Firmenname (gegebenenfalls allgemeinübliche Abkürzung) ONP Management GmbH (ONP)

2. Rechtsform: Gesellschaft mit beschränkter Haftung

3. Eintragung

- Handelsregisternummer: HRB Nr. 133858
- Handelsregisterbezeichnung: Amtsgericht Hamburg
- Land: Deutschland

4. Handlungsbevollmächtigte(r) der Gesellschaft

(i) Burkhard Schmidt, geb. am 21.02.1955 in Neustadt/Westerwald in Deutschland, geschäftsansässig August-Bebel-Allee 1, 28329 Bremen, Geschäftsführer

(ii) Dr. Stefan Woltering, geb. am 17.03.1964 in Ostercappeln in Deutschland, geschäftsansässig Veritaskai 3, 21079 Hamburg, Geschäftsführer

Référence de publication: 2016076052/38.

(160040693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

**Prize Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.805,02.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.480.

—  
EXTRAIT

Il ressort des résolutions extraordinaires prises en date du 15 décembre 2015 que Payzone Ventures Limited, associé de la Société, ayant son siège social à Gadbrook Park, Rudheath, Northwich, Davidson House, CW9 7TW, Cheshire, Royaume-Uni, s'appelle désormais Prize Ventures Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Mars 2016.

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2016076065/16.

(160040555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

**Seriphos S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 32.459.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 février 2016.*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans avec effet rétroactif au 28 octobre 2013.

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, en tant qu'Administrateur pour une période de 3 ans.

Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes avec effet rétroactif au 28 octobre 2013 à ce jour.

Monsieur Gilles PERRANG né le 13 avril 1967 à Metz, adresse professionnelle 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg, est élu Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Eric HERREMANS à compter de ce jour jusqu'à l'assemblée Générale ordinaire de 2019.

*Pour la société*

SERIPHOS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"

Référence de publication: 2016076127/18.

(160041089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

**JCP Bois s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 50C, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 144.586.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 24 février 2016, numéro 2016/0316 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 1<sup>er</sup> mars 2016, relation:

ILAC/2016/6846 de la société à responsabilité limitée "JCP BOIS s.à r.l.", avec siège social à L-8437 Steinfort, 50C, rue de Koerich, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 144 586, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 22 janvier 2009, publié au Mémorial C, numéro 467 du 4 mars 2009,

- Monsieur Jean-Christophe LEONARD, seul associé, a déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 24 février 2016,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- l'associé a déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: B-6750 Willancourt, rue Gilbert Godard, 45.

Bascharage, le 8 mars 2016.

Pour extrait conforme

*Le notaire*

Référence de publication: 2016076597/24.

(160041514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

**Juvema S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 46, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 25.578.

—  
AUSZUG

Gefasste Beschlüsse im Rahmen der außerordentlichen Generalversammlung vom 29. Februar 2016.

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt,

Herr Arnold G.F.Meister, Steuerberater, 46 Rue du X Octobre, L-7243 Bereldange, wird ab sofort für die Dauer von fünf Jahren zum Mitglied des Verwaltungsrates ernannt.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt,

Herr Manfred Otto PATZER, Frankfurter Straße 14, D-35578 Wetzlar, Deutschland, Mitglied des Verwaltungsrates, wird ab sofort für die Dauer von fünf Jahren zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt mit der Befugnis zur täglichen Geschäftsführung und des Rechtes, die Gesellschaft stets allein zu vertreten.

*Dritter Beschluss*

keine Anträge

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, Aufgenommen zu Bereldange, Luxemburg, Im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016076603/24.

(160041939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

**L.E. Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 106.305.

L'an deux mille seize, le vingt-neuf février;

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

BIJE S.à r.l., ayant son siège social au 20, Rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg (RCS Luxembourg B 104.792),

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La comparante, représentée comme ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg “L.E. Luxembourg S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-4264 Esch-sur-Alzette, 3, rue Nothomb, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.305, (la “Société”), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, numéro 611 du 24 juin 2005;

- Que la comparante est la seule associée actuelle (l’“Associé Unique”) de la Société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2015, au 20, Rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg et décide de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

Il est décidé de changer auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg l'adresse de l'Associé Unique au 20, Rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Il est décidé de changer auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg l'adresse du gérant unique de la Société au 23, Les Hameaux du Golf, F-57155 Marly (France).

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'ajouter à l'objet social actuel de la Société les prestations d'intermédiation telles que la recherche, la présentation, la préparation, l'assistance auprès de compagnies d'assurances.

Ainsi l'article 3 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet principal toutes prestations d'intermédiation telles que la recherche, la présentation, la préparation, l'assistance auprès de compagnies d'assurances.

La société peut en outre, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et en assurer la gestion, le contrôle et la mise en valeur.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts et avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange/Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 03 mars 2016. Relation: DAC/2016/3296. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 08 mars 2016.

Référence de publication: 2016076623/61.

(160041790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

**Lux Frais S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-4380 Ehlerange, Zare Ouest.  
R.C.S. Luxembourg B 67.383.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés  
Maître Jacques KESSELER  
Notaire

Référence de publication: 2016076652/13.

(160042084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

**Ticol, Titanium Company of Luxembourg, Société Anonyme,  
(anc. Luxembourg Company of Metals & Alloys).**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activités ZARE.  
R.C.S. Luxembourg B 55.567.

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'“Assemblée”) des actionnaires de “LUXEMBOURG COMPANY OF METALS & ALLOYS”, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L - 4384 Ehlerange, Zone d'Activités ZARE, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 55567, (la “Société”), constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 508 du 9 octobre 1996,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 12 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 31 du 11 janvier 2000.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Daniel PIANON, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit Luca DI FINO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en “TITANIUM COMPANY OF LUXEMBOURG”, en abrégé “TICOL” et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "TITANIUM COMPANY OF LUXEMBOURG", en abrégé "TICOL" et de modifier subséquemment l'article 1<sup>er</sup> des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« 1. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "TITANIUM COMPANY OF LUXEMBOURG", en abrégé "TICOL"

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cent trente euros (EUR 830.-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, D. PIANON, L. DI FINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 3 mars 2016. 2LAC/2016/4742. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 mars 2016.

Référence de publication: 2016076654/62.

(160041650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

**Munia Holding Lux, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg E 5.809.

*Résolutions circulaires des associés de la société*

Les soussignés:

- Mme. Nadia Stehlin, née à Metlaoui, Tunisie, le 6 octobre 1981, étant domiciliée au Flat K 39 Emperors Gate, Londres SW7 4HJ, Royaume-Uni; et

- Saada Holdings S.A., une société anonyme dûment constituée et valablement existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.719, représentée par son administrateur unique, M. Souleymane Coulibaly

lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la Société (les «Associés»).

Selon l'article 16 des statuts de la Société: «Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés. De leur accord unanime, les décisions peuvent être prises par voie circulaires».

Selon l'article 21 des statuts de la Société: «Les modifications des présents statuts peuvent se faire par actes sous seing privé, à publier par extraits dans les cas prescrits par les articles 8 et 11 bis de la loi du 10 août 1915».

En conséquence, les Associés prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés DÉCIDENT de modifier l'objet social de la Société en modifiant et reformulant l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles situés à Luxembourg ou à l'étranger. La société pourra conclure tous actes ou opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, en ce compris, sans pour autant s'y limiter, emprunter auprès de tout établissement de crédit en vue d'acquérir des immeubles ou constituer des sûretés à la garantie de ces emprunts (tels que des gages sur instruments financiers, créances ou autres actifs ou des hypothèques sur immeubles).»

*Deuxième résolution*

Les Associés DÉCIDENT de modifier et reformuler l'article 14 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et des engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et des engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code civil, mais seulement en proportion des parts détenues dans la société.»

*Troisième résolution*

Les Associés DÉCIDENT de modifier et reformuler l'article 19 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 19.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés.

De même l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société. Les associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leurs parts fixée conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, qui s'impose donc notamment en cas de faillite ou de déconfiture d'un des associés.»

*Quatrième résolution*

Les Associés DÉCIDENT de modifier les articles 12 et 13 des statuts de la Société en remplaçant l'expression «associés-gérants» y contenue par l'expression «gérants» et l'article 18 des statuts de la Société en remplaçant l'expression «associés-gérants» y contenue par l'expression «gérants».

Les Associés confirment qu'à la date de ces résolutions M. Souleymane COULIBALY est le gérant de la Société.

*Cinquième résolution*

Les Associés DÉCIDENT de conférer tout pouvoir à tout employé de Pandomus, une société anonyme dûment constituée et valablement existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.540, à entreprendre toutes démarches nécessaires ou simplement utiles aux fins de procéder aux publications légales subséquentes aux précédentes résolutions approuvés par les Associés.

Fait en deux exemplaires conformément à l'article 1325 du Code Civil.

Ces résolutions prendront effet à la date de la dernière signature.

Le 3/6/2016.

Mme Nadia Stehlin / Saada Holdings S.A.

- / Représentée par M. Souleymane Coulibaly

- / *Administrateur unique*

Référence de publication: 2016076673/62.

(160041700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

**RFCL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: RUB 90.000.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.899.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler notary residing Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

UNITED COMPANY RUSAL Plc, a company incorporated under the laws of the Island of Jersey whose registered number is 94939 and whose registered office is at 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

A that the appearing party is the sole shareholder of RFCL S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and a share capital amounting to one hundred nineteen billion nine hundred nineteen million two hundred thousand Russian Rubles (RUB 119,919,200,000) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176899 (the Company);

B the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on 19 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1480, dated 21 June 2013. The articles of association of the Company (the Articles)

have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 30 October 2015 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

C the Sole Shareholder, duly represented as stated here above, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all of the items of the following agenda:

#### *Agenda*

- (1) To approve the redemption by the Company of one million one hundred ninety-eight thousand two hundred ninety-two (1,198,292) mandatory redeemable preferred shares held by the Sole Shareholder;
- (2) To approve the immediate cancellation of the one million one hundred ninety-eight thousand two hundred ninety-two (1,198,292) mandatory redeemable preferred shares and the subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of one hundred nineteen billion eight hundred twenty-nine million two hundred thousand Russian Rubles (RUB 119,829,200,000) so as to bring it to ninety million Russian Rubles (RUB 90,000,000) and the correlative decrease of the MRPS legal reserve of the Company by an amount of eleven billion nine hundred eighty-three million two hundred ninety thousand three hundred thirty-three point eighty Russian Rubles (RUB 11,983,290,333.80);
- (3) To approve the full amendment and restatement of the articles of association of the Company without amending the name or the corporate object of the Company;
- (4) To approve the delegation to the board of managers of the Company of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to the Sole Shareholder further to the decrease of capital; and
- (5) Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the redemption by the Company of one million one hundred ninety-eight thousand two hundred ninety-two (1,198,292) mandatory redeemable preferred shares (the Redeemed MRPS) having a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000) (the MRPS Redemption).

The MRPS Redemption is made for an amount of one hundred forty-five billion two hundred sixty-five million nine hundred fifty-three thousand four hundred eighty-four point zero-eight Russian Rubles (RUB 145,265,953,484.08) (the Redemption Price) to be paid to the Sole Shareholder (the Repayment).

The Redemption Price has been calculated on the basis of available distributable reserves as determined per interim financial statements of the Company dated as of 29 December 2015 (the Financial Statements) and the amount of RUB 145,265,953,484.08 covers (i) the aggregate of the total nominal value of the Redeemed MRPS of RUB 119,829,200,000.00, (ii) the MRPS Legal Reserve (as defined in the Articles) of only RUB 11,374,081,022.71 and (iii) the Preferred Dividend (as defined in the Articles) accrued but not yet declared of RUB 14,062,672,461.37. It is noted that for the sole purpose of the MRPS Redemption, an amount of RUB 609,209,311.09 shall be taken out of the MRPS Legal Reserve (which amounts globally to RUB 11,983,290,333.80 as evidenced in the Financial Statements) and be considered as Preferred Dividend (in addition to the interim profits, which amounts globally to RUB 13,453,463,150.28 as evidenced in the Financial Statements).

The Sole Shareholder hereby ACKNOWLEDGES and APPROVES that the Redemption Price is the final price for the MRPS Redemption.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to cancel the Redeemed MRPS with immediate effect further to the MRPS Redemption by the Company as described above.

As a result of the aforesaid cancellation of the Redeemed MRPS, (i) the share capital of the Company shall be decreased by an amount of one hundred nineteen billion eight hundred twenty-nine million two hundred thousand Russian Rubles (RUB 119,829,200,000) so as to decrease it from its current amount of one hundred nineteen billion nine hundred nineteen million two hundred thousand Russian Rubles (RUB 119,919,200,000) to ninety million Russian Rubles (RUB 90,000,000), and (ii) the MRPS Legal Reserve shall be decreased by an amount of eleven billion nine hundred eighty-three million two hundred ninety thousand three hundred thirty-three point eighty Russian Rubles (RUB 11,983,290,333.80).

As a consequence of the foregoing, the shareholding of the Company is now composed as follows:

United Company Rusal Plc: nine hundred (900) ordinary shares having a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000) each.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to entirely amend and restate the Articles without amending the name or the corporate object so that the Articles shall now read as follows:

## "Chapter I. - Form, Denomination, Object, Duration, Registered office

**Art. 1. Form.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the Company) in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law) and by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Denomination.** The Company will have the denomination "RFCL S.à r.l."

### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

3.2 The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital of the Company so decides. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

### **Art. 4. Object.**

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign undertakings, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and other entities.

4.2 The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities and other debt instruments, convertible within the limits of the Law or not, debentures and certificates, except by way of public offer and within the limits of the Law; this list being not exhaustive.

4.3 The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or security interests in any kind or form and under any applicable law. Under this article, the concept of group will include and will be limited to the Company's holdings company(ies), its subsidiaries and the entities in which its holdings company(ies) or its subsidiaries have an interest or hold a direct or indirect participation (each of them being hereinafter referred to as the Company's Group).

4.4 The Company may use its funds to invest in real estate or on movable property and in intellectual property rights in any kind or form.

4.5 In a general fashion the Company may act as a paying agent or render other financial services to each member of the Company's Group, may also provide assistance to each member of the Company's Group, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of these objects.

4.6 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

### **Art. 5. Registered office.**

5.1 The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

5.2 The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg by resolution of the Board of Managers (conseil de gérance) (as defined below).

5.3 Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers (conseil de gérance).

5.4 In the event that in the view of the Board of Managers (conseil de gérance) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

## **Chapter II. - Share capital - Shares - Transfer of shares**

### **Art. 6. Share capital.**

6.1 The subscribed capital is fixed at ninety million Russian Roubles (RUB 90,000,000) represented by nine hundred (900) ordinary shares (the Ordinary Share(s)) each having a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000). The Company may issue in the future, upon a resolution of the extraordinary meeting of the Shareholders, mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000) each (the MRPS). The corporate capital may be increased by the issuance of new Ordinary Shares and MRPS. For the sake of clarity, Shares in the present Articles shall include Ordinary Shares and MRPS and Shareholders shall include the holders of Ordinary Shares and the holders of MRPS.

6.2 At the moment and for as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a sole shareholder company (société unipersonnelle) within the meaning of article 179 (2) of the Law. Therefore articles 200-1 and 200-2 of

the Law, among others, apply, pursuant to which, each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between such sole Shareholder and the Company shall be made in writing. For so long as all the Shares are held by only one Shareholder, the MRPS shall not have voting rights. At the moment as the Shares are held by more than one Shareholder, the MRPS shall, in accordance with article 200-1 of the Law retrieve their voting rights.

6.3 Ordinary Shares and MRPS can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles.

6.4 Any amount of share premium which has been paid in addition to the nominal value of the Ordinary Shares (the Ordinary Share Premium) shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be designated as the Ordinary Share Premium Account. Any amount of share premium which has been paid in addition to the nominal value of the MRPS (the MRPS Premium) shall remain attached to the MRPS and shall be designated as the MRPS Premium Account. The aggregate amount of the Ordinary Share Premium Account and of the MRPS Premium Account (the Premium Accounts) is at the free disposal of the Shareholder(s). For the avoidance of doubts “free disposal” means the sole and unconditional right of the Shareholders) to determine economic use of the amount of the Premium Accounts.

6.5 At the moment and for as long as the Company has a sole Shareholder, a portion of MRPS Premium and of Ordinary Share Premium equal to ten per cent (10%) of the share capital (represented by both Ordinary Shares and MRPS) will be allocated to the Legal Reserve in accordance with article 20 below.

#### **Art. 7. Redemption of shares.**

7.1 The Company may to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Ordinary Shares. Such repurchase shall be subject to the following conditions:

- the authorisation to repurchase Ordinary Shares will be given by the sole the Shareholder or in the case of plurality of Shareholders, by the general meeting of Shareholders which shall determine the terms and conditions of the proposed repurchase;

- any repurchase of Ordinary Shares made by the Company may only be made out of the Company's distributable retained profits and free reserves; and

- the repurchased Ordinary Shares will be immediately cancelled and the share capital of the Company reduced as a consequence thereof in accordance with the legal requirements.

7.2 MRPS are redeemable (partially or in full) at any time until maturity at the option of the Company (an Early Redemption Date). The Company shall redeem the MRPS at the latest ten (10) years after their issuance (the Maturity Date). The MRPS shall be redeemed for an amount corresponding to the sum of (i) the aggregate nominal value of the redeemed MRPS, (ii) the MRPS Premium attached to the redeemed MRPS, including the amount allocated from the MRPS Premium Account to the MRPS Legal Reserve (as defined below) provided that the Legal Reserve (as defined below) remains at a level of ten percent (10%) of the new subscribed share capital after the redemption, and (iii) any Coupon (as defined below) accrued but not yet declared (the Redemption Price). Nonetheless, the MRPS shall only be redeemed at the Maturity Date if the Company has sufficient available funds to do so on the concerned date (the Available Funds).

7.3 In case of the Company dispose of funds available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law to pay the Redemption Price but has no sufficient cash available at the Maturity Date, it may, at its sole discretion, pay the Redemption Price in kind (partially or in full). In case the Company has Available Funds to pay the Redemption Price in cash, the Redemption Price can nonetheless be paid in kind (either at the Maturity Date or an Earlier Redemption Date), if the MRPS holder(s) so agree.

7.4 MRPS redeemed by the Company shall be immediately cancelled and the amount of share capital shall be reduced accordingly, to the extent that the minimum amount of share capital required by the Law is maintained. In addition, the MRPS Premium Account shall be reduced accordingly.

7.5 No Coupon payments shall be made, nor shall any payments be made in relation to the redemption of any MRPS if the Company shall (i) be dissolved or liquidated, (ii) become insolvent or unable to pay its debts as they become due or (iii) institute or have instituted against it a proceeding seeking a judgment of insolvency or bankruptcy or any other relief under bankruptcy or insolvency law or similar law affecting creditors' rights.

#### **Art. 8. Registration of shares - Indivisibility of shares.**

8.1 The Shares are issued in registered form only, in the name of a specific person and recorded in the Shareholders' register in accordance with article 185 of the Law. The Shareholders' register shall be kept at the registered office of the Company. Each holder of Shares will notify in writing to the Company its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

8.2 The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) shall be obliged to appoint a single attorney to represent such Shareholders) in all dealings with the Company in such capacity. The failure to appoint such an attorney will immediately suspend all rights attached to such Share(s).

#### **Art. 9. Transfer of shares.**

9.1 In the case of a single Shareholder company, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

9.2 In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the issued share capital shall have agreed thereto in a general meeting of Shareholders.

9.3 Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

### **Chapter III. - Board of managers - Powers - Meetings - Auditor**

#### **Art. 10. Board of managers.**

10.1 The Company is managed by one or more Managers (gérants), who need not to be Shareholders of the Company. If several Managers have been appointed, they will constitute the Board of Managers (conseil de gérance) (the Board of Managers or individually the Manager).

10.2 The sole Manager (gérant unique) or in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall be elected by the sole Shareholder or by the general meeting of Shareholders, which will determine its/their number and mandate period. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

10.3 If one or more members of the Board of Managers resigns, the remaining members of the Board of Managers may nominate a person to replace them and shall forthwith convene a general meeting of Shareholders in order to fill such vacancies.

10.4 The sole Shareholder or the Shareholders may also decide to appoint one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).

10.5 The Managers shall not be remunerated for their appointment as Manager of the Company, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings of the Board of Managers.

10.6 The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a Manager will not cause the Company to fall into liquidation.

#### **Art. 11. Powers of the board of managers.**

11.1 The Board of Managers is vested with full powers and authority to perform all acts considered necessary or useful for the purpose of accomplishing the Company's objects.

11.2 All powers not expressly reserved by Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence, power and authority of the Board of Managers.

#### **Art. 12. Meetings of the board of managers.**

12.1 The Board of Managers may appoint from among its members a chairperson (the Chairperson) and one or more vice-chairpersons. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who is responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholder(s).

12.2 The resolutions of the Board of Managers are recorded in the minutes, signed by the Managers and by the Chairperson and the secretary if any, or by a notary public as the case may be, and recorded in the corporate books.

12.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by such Chairperson or by the secretary (if any) or by any Manager.

12.4 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his/her proxy. Managers may also cast their vote in writing or by telegram, electronic mail or fax.

12.5 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a simple majority of the Managers is present or represented at the meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a simple majority of the votes of all the Managers in office at the time of such meeting.

12.6 Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or conference call or by any similar means of communication enabling all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation is deemed equal to physical presence at the meeting.

12.7 Resolutions of the Board of Managers may be passed in the form of circular resolutions. Circular resolutions signed by all the members of the Board of Managers, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such decisions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers.

#### **Art. 13. Delegation of powers - Liability of managers.**

13.1 The sole Manager or the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (who may or may not be Managers) and will determine the agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

13.2 The Manager(s) assumes, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. Representation of the company.** The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole Manager if the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders has appointed only one Manager. If the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders has appointed one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers in accordance with article 13 above and within the limits of such powers.

**Art. 15. Auditor(s).** Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires aux comptes) in accordance with article 200 of the Law, who may but need not to be Shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act collectively and form the board of auditors.

#### Chapter IV. - General meetings of shareholders

##### Art. 16. General meeting of shareholders.

16.1 In a single member company, the sole Shareholder assumes all powers conferred by the Law on the general meetings of Shareholders.

16.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares he/she/it owns. Save as provided under article 6.2 of these Articles, each Shareholder shall hold a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the issued share capital (50%) adopt them.

16.3 However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by a majority of the Shareholders owning at least three-quarters (75%) of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Law.

16.4 Any Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not to be a Shareholder himself.

16.5 The holding of Shareholders' general meetings shall not be mandatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each Shareholder may receive the precise wording of the text of the resolutions proposed to be adopted and may give his vote in writing.

##### Art. 17. Annual general meeting of shareholders.

17.1 Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on 15 June at 3.00 p.m. Central European Time (CET) of each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following business day.

17.2 Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified by the Board of Managers in the respective convening notices of such meetings.

#### Chapter V. - Financial year - Financial statements

**Art. 18. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year, except for the first year, which shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

##### Art. 19. Financial statements.

19.1 At the end of each financial year, the Board of Managers shall present to the sole Shareholder or to the general meeting of Shareholders the financial statements (including the balance sheet and the profit and loss account and a statement of individual assets and liabilities).

19.2 Each Shareholder either personally or through an appointed agent may consult at the registered office of the Company the above mentioned documents and as the case may be the report of the statutory auditor(s) in accordance with the Law.

#### Chapter VI. - Distribution

##### Art. 20. Appropriation of profits - Reserve - Coupon on MRPS.

20.1 Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

20.2 The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxation constitute the net profit.

20.3 Any amount of MRPS Premium which has been allocated to the legal reserve shall remain attached to the MRPS and shall be designated as the MRPS Legal Reserve.

20.4 Any amount of Ordinary Share Premium which has been allocated to the legal reserve shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be designated as the Ordinary Share Legal Reserve and together with the MRPS Legal Reserve, the Legal Reserve.

20.5 Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the Legal Reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

20.6 With respect to every financial year, (i) as from the day of the issuance of the MRPS until 31 December 2014, the holders of MRPS are entitled to a preferred fixed cumulative coupon of thirteen percent (13%) a year, computed on the nominal amount of the MRPS and the MRPS Premium Account, excluding the amount allocated from the MRPS Premium Account to the Legal Reserve, (ii) as from the 1 January 2015 until 31 December 2015, the holders of MRPS are entitled to a preferred fixed cumulative coupon of twenty-four point eighty-five percent (24.85%) a year, computed on the nominal amount of the MRPS and the MRPS Premium Account, excluding the amount allocated from the MRPS Premium Account to the Legal Reserve, and (iii) for every subsequent financial year of the Company, the holders of MRPS are entitled to a preferred fixed cumulative coupon of twelve point three percent (12.3%) a year, computed on the nominal amount of the MRPS and the MRPS Premium Account, excluding the amount allocated from the MRPS Premium Account to the Legal Reserve (the Coupon).

20.7 Coupons will accrue on a daily basis and may be payable in cash or in kind each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available. If the current year's Coupon may not be declared (due to a lack of distributable profits), they shall be cumulated and can be declared in the next financial year, or the first following year in which there is sufficient profit to distribute.

20.8 The holders of the Ordinary Shares are entitled to the remainder of the Company's profit for any given financial year (Ordinary Dividend), but no dividends will be paid to the holders of the Ordinary Shares until all rights to Coupon of the holders of MRPS of the current year and the prior years have been discharged in full.

20.9 The above Coupons do not have any impact on the obligation for each Shareholder to participate to the losses commensurate to their respective shareholding in the Company.

20.10 The Board of Managers may resolve to pay one or more interim coupons with respect to the MRPS (Interim Coupon) and one or more interim dividends with respect to the Ordinary Shares (Ordinary Interim Dividend), including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The declaration of Interim Coupons shall be limited to the Coupons accumulated on the MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to the distributable profits that are in excess of the profits necessary to declare the Interim Coupons. The total amount to be distributed may not exceed total distributable profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles. In any case, distribution of Interim Coupon and Ordinary Interim Dividend shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of distribution.

## **Chapter VII. - Dissolution, Liquidation**

### **Art. 21. Dissolution, liquidation.**

21.1 In case of dissolution of the Company (except in the case of dissolution by Court order) the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders voting with the quorum and majority set forth in Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

21.2 Upon winding-up of the Company, subject to the prior payment of the Company's creditors and to the existence of sufficient Available Funds, the holders of the MRPS have a preferred right vis-à-vis the holders of Ordinary Shares to the repayment of an amount corresponding to the sum of (i) the aggregate nominal value of the MRPS in issue and outstanding (the Outstanding MRPS), (ii) the MRPS Premium attached to such Outstanding MRPS, including the overall amount allocated from the MRPS Premium Account to the MRPS Legal Reserve and (iii) any Coupon accrued or declared but not yet paid at that time.

21.3 The holders of the Ordinary Shares are not entitled to the repayment of their contribution (i.e., Ordinary Shares, Ordinary Share Premium) until all rights to repayment of the holders of the Outstanding MRPS have been discharged in full. Should there be insufficient funds to pay entirely the preferred repayment right of such Outstanding MRPS, available funds will be allocated to the holders of MRPS pro rata their repayment rights. Holders of the Ordinary Shares are entitled to the entire liquidation proceeds of the Company after the holders of MRPS have received their preferred rights to repayment. Holders of MRPS are thus excluded from any liquidation surplus of the Company after they have received their preferred right to repayment.

21.4 In case of liquidation losses, such losses will be supported firstly by the holders of the Ordinary Shares, and then by the holders of the MRPS when necessary, but therefore creditors.

## Chapter VIII. - Miscellaneous

**Art. 22. Applicable law.** All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law."

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine practicalities of the Repayment to the Sole Shareholder and in particular the form of the Repayment and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Repayment.

There being no further business the meeting is closed.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above mentioned appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

#### A COMPARU

UNITED COMPANY RUSAL Plc, une société constituée et enregistrée à Jersey sous le numéro d'enregistrement 94939 et dont le siège social est situé à 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG (l'Associé Unique),

Ici représentée par Madame Sofia Da Chao, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

A la comparante est l'associé unique de la société RFCL S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et un capital social de cent dix-neuf milliards neuf cent dix-neuf millions deux cent mille roubles russes (119.919.200.000 RUB) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176899 (la Société);

B la Société a été constituée par un acte notarié daté du 19 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1480, daté du 21 juin 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés pour la dernière fois par un acte de notaire soussigné, daté du 30 octobre 2015 pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

C l'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu avoir été dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour*

(1) Accepter le rachat par la Société d'un million cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-douze (1.198.292) parts privilégiées obligatoirement rachetables détenues par l'Associé Unique;

(2) Accepter l'annulation immédiate d'un million cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-douze (1.198.292) parts privilégiées obligatoirement rachetables et la diminution subséquente du capital social de la Société d'un montant de cent dix-neuf milliards huit cent vingt-neuf millions deux cent mille roubles russes (119.829.200.000 RUB) afin de l'amener à quatre-vingt-dix millions de roubles russes (90.000.000 RUB) et la diminution corrélative de la réserve légale de la Société d'un montant de onze milliards neuf cent quatre-vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille trois cent trente-trois virgule quatre-vingts roubles russes (11.983.290.333,80 RUB);

(3) Accepter la modification complète et refonte des statuts de la Société sans en modifier le nom ou l'objet social;

(4) Accepter la délégation au conseil de gérance de la Société du pouvoir de déterminer les modalités pratiques de remboursement de la somme due à l'Associé Unique suivant la diminution du capital; et

(5) Divers.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire soussigné de prendre acte des décisions suivantes:

### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'accepter le rachat par la Société d'un million cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-douze (1.198.292) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les MRPS Rachetées) ayant une valeur nominale de cent mille roubles russes (100.000 RUB) (le Rachat de MRPS).

Le Rachat de MRPS est effectué pour un montant de cent quarante-cinq milliards deux cent soixante-cinq millions neuf cent cinquante-trois mille quatre cent quatre-vingt-quatre virgule zéro-huit roubles russes (145.265.953.484,08 RUB) (le Prix de Rachat) devant être payé à l'Associé Unique (le Remboursement).

Le Prix de Rachat a été calculé sur base du montant des réserves disponibles distribuables telles que déterminées dans les comptes intérimaires de la Société en date du 29 décembre 2015 (les Comptes Intérimaires) et le montant de 145.265.953.484,08 RUB comprend (i) le montant global de la valeur nominale totale des MRPS Rachetées de 119.829.200.000,00 RUB, (ii) la Réserve Légale MRPS (telle que définie dans les Statuts) uniquement de 11.374.081.022,71 RUB et (iii) le Dividende Préférentiel (tel que défini dans les Statuts) cumulé mais non encore déclaré de 14.062.672.461,37 RUB. Il est noté que dans le seul but du Rachat de MRPS, un montant de 609.209.311,09 RUB doit être prélevé de la Réserve Légale MRPS (d'un montant global de 11.983.290.333,80 RUB tel qu'indiqué dans les Comptes Intérimaires) et doit être considéré comme Dividende Préférentiel (en plus des profits intérimaires, s'élevant à un montant global de 13.453.463.150,28 RUB tel qu'indiqué dans les Comptes Intérimaires).

L'Associé Unique RECONNAIT et APPROUVE que le Prix de Rachat est le prix final pour le Rachat de MRPS.

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'annuler les MRPS Rachetées avec effet immédiat à la suite du Rachat de MRPS par la Société, comme décrit ci-dessus.

À la suite de l'annulation précitée des MRPS Rachetées, (i) le capital social de la Société sera diminué d'un montant de cent dix-neuf milliards huit cent vingt-neuf millions deux cent mille roubles russes (119.829.200.000 RUB) de façon à le faire passer de son actuel montant de cent dix-neuf milliards neuf cent dix-neuf millions deux cent mille roubles russes (119.919.200.000 RUB) à quatre-vingt-dix millions de roubles russes (90.000.000 RUB) (la Réduction de Capital) et (ii) la Réserve Légale MRPS baissera d'un montant de onze milliards neuf cent quatre-vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille trois cent trente-trois virgule quatre-vingts roubles russes (11.983.290.333,80 RUB).

En conséquences des résolutions ci-dessus l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

United Company Rusal Plc.: neuf cents (900) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de cent mille roubles russes (100.000 RUB) chacune.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier entièrement et de refondre les Statuts sans modifier le nom ou l'objet social de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

#### **«Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination sociale, Objet, Durée, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ainsi créées, une société (la Société) en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présent statuts (les Statuts).

**Art. 2. Dénomination sociale.** La Société aura la dénomination sociale «RFCL S.à r.l.».

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.1 La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital social libéré. S'il y a plusieurs associés, la Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des présents Statuts.

#### **Art. 4. Objet.**

4.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, de parts sociales, d'obligations, de reconnaissances de dettes, obligations bancaires ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre détenir des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations bancaires, de titres et autres instruments de dettes, convertibles dans les limites de la Loi ou non, de reconnaissances de dettes et de certificats, excepté par le biais d'une offre au public et dans les limites prévues par la Loi; cette liste n'étant pas exhaustive.

4.3 La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme et loi applicable que ce soit. Dans le cadre de cet

article, la notion de groupe inclura et sera limitée à la (les) sociétés mère(s), ses filiales et les entités dans lesquelles l'(les) sociétés mère(s) ou ses filiales ont un intérêt ou détiennent une participation directe ou indirecte (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable de Société du Groupe).

4.4 La Société peut employer ses fonds en investissant dans des biens immeubles ou meubles ou des droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

4.5 D'une manière générale, la Société peut agir comme agent payeur ou rendre d'autres services financiers à chaque Société du Groupe et peut aussi accorder une assistance à chaque Société du Groupe, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

4.6 La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

#### **Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini par après).

5.3 Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision du Conseil de Gérance.

5.4 Dans le cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

### **Chapitre II. - Capital social - Parts sociales - Transfert de parts sociales**

#### **Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt-dix millions roubles russes (RUB 90.000.000,-) représenté par neuf cent (900) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) chacune ayant une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000,-). La Société pourra émettre dans le futur par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Associés, des parts privilégiées obligatoirement rachetables (mandatory redeemable preferred shares) chacune ayant une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000,-) (les MRPS). Le capital social peut être augmenté par l'émission de nouvelles Parts Sociales et de MRPS. Par souci de clarté, le terme Parts Sociales dans les présents Statuts comprend à la fois les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS et le terme Associés comprend à la fois les porteurs de Parts Sociales Ordinaires et les porteurs de MRPS.

6.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouveraient à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui seront établis par écrit. Aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, les MRPS n'auront pas de droit de vote. A partir du moment où les Parts Sociales seront détenues par plus d'un Associé, les MRPS, en conformité avec l'article 200-1 de la Loi, retrouveront leurs droits de vote.

6.3 Les Parts Sociales et les MRPS peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, sous réserve du respect des exigences légales et des présents statuts.

6.4 Toute prime d'émission qui serait payée en plus de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires (la Prime d'Emission de Part Sociale Ordinaire) restera liée à ces Parts Sociales Ordinaires et sera désignée comme le Compte Prime d'Emission de Part Sociale Ordinaire. Toute prime d'émission qui serait payée en plus de la valeur nominale des MRPS (la Prime d'Emission MRPS) restera liée à ces MRPS et sera désignée comme le Compte Prime d'Emission MRPS. Le montant global alloué au Compte Prime d'Emission de Part Sociale Ordinaire et au Compte Prime d'Emission MRPS (les Comptes Prime d'Emission) est à la libre disposition du ou des Associé(s). Et, de sorte à écarter tout doute, la libre disposition signifie qu'il incombe exclusivement au(x) Associé(s) de déterminer l'usage économique du montant desdits comptes primes d'émission.

6.5 A partir du moment et aussi longtemps que la Société a un Associé unique, une partie de la Prime d'Emission MRPS et de la Prime d'Emission de Part Sociale Ordinaire égale à dix pour cent (10%) du capital social (représenté par les Parts Sociales Ordinaires ainsi que par les MRPS) sera allouée à la Réserve Légale conformément à l'article 20 ci-dessous.

#### **Art. 7. Rachat des parts sociales.**

7.1 La Société peut, dans une certaine mesure et en respectant les dispositions légales, racheter ses propres Parts Sociales Ordinaires. Un tel rachat sera sujet aux conditions ci-dessous:

- l'autorisation de racheter les Parts Sociales Ordinaires sera donnée par l'Associé unique ou, dans le cas de plusieurs Associés, par l'assemblée générale des Associés qui déterminera les termes et conditions du rachat proposé;

- tout rachat de Parts Sociales Ordinaires faite par la Société sera fait uniquement à partir des bénéfices distribuables non distribués et des réserves disponibles de la Société; et

- les Parts Sociales Ordinaires rachetées seront annulées immédiatement et le capital social de la Société réduit en conséquence, conformément aux dispositions légales.

7.2 Les MRPS sont rachetables (partiellement ou entièrement) à tout moment au choix de la Société, jusqu'à leur échéance (la Date de Rachat Anticipé). La Société rachètera les MRPS au plus tard dix (10) ans après leur émission (la Date d'Echéance). Les MRPS seront rachetées pour un montant correspondant à la somme de (i) la valeur nominale globale des MRPS rachetées, (ii) la Prime d'Emission MRPS attachée aux MRPS rachetées, incluant le montant alloué du Compte Prime d'Emission MRPS à la Réserve Légale MRPS (telle que définie ci-dessous) à condition que la Réserve Légale (telle que définie ci-dessous) reste à un niveau de dix pour cent (10%) du nouveau capital social souscrit après le rachat, et (iii) tout Coupon (tel que défini ci-dessous) dû mais non déclaré (le Prix de Rachat). Néanmoins, les MRPS seront seulement rachetées à la Date d'Echéance si la Société possède suffisamment de fonds disponibles pour ce rachat à la date donnée (les Fonds Disponibles).

7.3 Dans le cas où la Société dispose de fonds disponibles à distribuer conformément à l'article 72-1 de la Loi pour régler le Prix de Rachat mais ne dispose pas de suffisamment de liquidités à la Date d'Echéance, elle pourra, à sa seule discrétion, régler le Prix de Rachat en nature (partiellement ou entièrement). Dans le cas où la Société a des Fonds Disponibles pour régler le Prix de Rachat en numéraire, le Prix de Rachat peut néanmoins être réglé en nature (soit à la Date d'Echéance ou à la Date de Rachat Anticipé), à condition que les porteurs de MRPS acceptent.

7.4 Les MRPS rachetées par la Société seront immédiatement annulées et le montant du capital social sera réduit en conséquence, dans les limites du montant minimum du capital exigé par la Loi qui devra être maintenu. De plus, le Compte Prime d'Emission MRPS sera réduit en conséquence.

7.5 Aucun paiement de Coupon, ni aucun paiement en relation avec le rachat de MRPS ne seront effectués si la Société (i) est dissoute ou liquidée, (ii) devient insolvable ou incapable de payer ses dettes lorsqu'elles deviennent exigibles ou (iii) intente ou a intenté une procédure de jugement d'insolvabilité ou de faillite ou toute autre mesure de faillite ou d'insolvabilité ou toute autre loi similaire affectant les droits des créanciers généralement.

#### **Art. 8. Enregistrement des parts sociales - Indivisibilité des parts sociales.**

8.1 Les Parts Sociales sont émises exclusivement sous forme nominative, au nom d'une personne déterminée et inscrites sur le registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi. Le registre des Associés devra être conservé au siège social de la Société. Chaque détenteur de Parts Sociales notifiera par écrit à la Société son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs Part(s) Sociale (s) sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Parts Sociales est contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur ces Parts Sociales devront nommer une seule personne pour les représenter auprès de la Société. A défaut d'une telle nomination, les droits attachés aux Parts Sociales concernées seront immédiatement suspendus.

#### **Art. 9. Cession de parts sociales.**

9.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

9.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé sont cessibles sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social émis.

9.3 Les cessions de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les cessions ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

### **Chapitre III. - Conseil de gérance - Pouvoirs - Assemblées - Commissaire**

#### **Art. 10. Conseil de gérance.**

10.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil de Gérance (le Conseil de Gérance ou pris individuellement le Gérant).

10.2 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance sera nommé par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

10.3 Si un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance démissionnent de leur mandat, les membres restants peuvent choisir une personne afin de les remplacer et convoquera immédiatement une assemblée des Associés afin de pourvoir aux remplacements nécessaires.

10.4 L'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés peut aussi décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de classe A et un ou plusieurs Gérant(s) de classe B.

10.5 Le Gérant unique ou chaque membre du Conseil de Gérance ne sera/seront pas rémunéré(s) pour ses/leur mandat en tant que Gérant de la Société, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société remboursera aux Gérants les dépenses raisonnables occasionnées dans l'exercice de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement occasionnées en raison de leur participation aux réunions du Conseil de Gérance.

10.6 Le décès, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité, la démission, la révocation ou tout événement similaire affectant un Gérant n'entraînera pas la liquidation de la Société.

#### **Art. 11. Pouvoirs du conseil de gérance.**

11.1 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet de la Société.

11.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance et des assemblées générales des actionnaires.

#### **Art. 12. Réunions du conseil de gérance.**

12.1 Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le Président) et un ou plusieurs vice-présidents. Il peut aussi assigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés.

12.2 Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les Gérants et le cas échéant par le Président et le secrétaire, ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

12.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par le secrétaire (le cas échéant) ou par un Gérant.

12.4 Chaque Gérant peut se faire représenter au Conseil de Gérance par un autre Gérant par le biais d'une procuration. Les Gérants peuvent également voter par écrit ou par télégramme, courriel ou facsimilé.

12.5 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la simple majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

12.6 Tous les Gérants peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent de comprendre mutuellement. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

12.7 Les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises sous forme de résolutions circulaires. Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions peuvent être documentées sur un document unique ou sur des documents séparés ayant un contenu identique et chacun d'eux étant signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

#### **Art. 13. Délégation des pouvoirs - Responsabilité des gérants.**

13.1 Le Gérant ou le Conseil de Gérance peut déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc (qui peuvent ou ne pas être Gérants) et déterminera leurs responsabilités et rémunération, la durée de la période de délégation et toutes autres conditions de leur mandat.

13.2 Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14. Représentation de la société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique au cas où un seul gérant ait été nommé par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des Associés. En cas de nomination d'un ou de plusieurs gérants de classe A ou d'un ou de plusieurs gérants de classe B, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe de A et d'un gérant de classe de B ou par la seule signature ou la signature conjointe d'un fondé de pouvoirs dûment habilité discrétionnairement par le Conseil de Gérance en conformité avec l'article 13 ci-dessus et dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15. Commissaire(s).** Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

### **Chapitre IV. - Assemblées générales des associés**

#### **Art. 16. Assemblée générale des associés.**

16.1 L'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

16.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Sous réserve des dispositions de l'article 6.2 des présents Statuts, chaque Associé possède un nombre de votes égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié (50%) du capital social émis.

16.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société, pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts (75%) du capital social émis de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

16.4 Chaque Associé peut agir à toute assemblée générale des Associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il soit Associé ou non.

16.5 La tenue d'assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire lorsque le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé pourra recevoir le texte des résolutions ou décisions proposées à adopter et pourra émettre son vote par écrit.

#### **Art. 17. Assemblée générale annuelle des associés.**

17.1 Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale annuelle des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 juin à 15.00 Heure d'Europe Centrale (CET) de chaque année. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des Associés se tiendra le jour ouvrable suivant.

17.2 Les autres assemblées des Associés pourront être tenues à l'endroit et à l'heure tels que précisé par le Conseil de Gérance dans les convocations relatives à ces assemblées.

### **Chapitre V. - Année sociale - Comptes annuels**

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année, et finit le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera le jour de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2013.

#### **Art. 19. Comptes annuels.**

19.1 A la fin de chaque année sociale, le Conseil de Gérance présentera à l'Associé unique ou à l'assemblée générale des Associés les comptes annuels (incluant le bilan et le compte de pertes et profits et un inventaire des avoirs et des dettes de la Société).

19.2 Chaque Associé pourra personnellement, ou par le biais d'un fondé de pouvoir, examiner au siège social de la Société les documents susmentionnés et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à la Loi.

### **Chapitre VI. - Distribution**

#### **Art. 20. Répartition des profits - Réserve.**

20.1 Chaque année, le dernier jour du mois de décembre, un inventaire des actifs et des dettes de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits seront établis.

20.2 Les revenus de la Société, déduction faite des frais généraux et des charges, des amortissements, provisions et impôts constituent le bénéfice net.

20.3 Tout montant porté à la Prime d'Emission MRPS et ayant été alloué à la réserve légale restera attaché aux MRPS et sera désigné comme la Réserve Légale MRPS.

20.4 Tout montant porté à la Prime d'Emission de Part Sociale Ordinaire et ayant été alloué à la réserve légale restera attaché aux Parts Sociales Ordinaires et sera désigné comme la Réserve Légale de Parts Sociales et avec la Réserve Légale MRPS, comme la Réserve Légale.

20.5 Cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net sera affecté à la Réserve Légale: ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès lors que les réserves atteindront dix pour cent (10%) du capital social de la Société, mais il doit être repris jusqu'à ce que la réserve soit entièrement reconstituée si, à tout moment et pour une quelconque raison, la réserve avait été entamée. Le reliquat est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

20.6 Pour chaque exercice social, (i) à compter de la date d'émission des MRPS et jusqu'au 31 décembre 2014, les porteurs de MRPS ont droit à un coupon fixe cumulatif de treize pour cent (13%) par an, calculé sur le montant nominal des MRPS et du Compte Prime d'Emission MRPS, excluant le montant alloué du Compte Prime d'Emission MRPS à la Réserve Légale, (ii) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015, les porteurs de MRPS ont droit à un coupon fixe cumulatif de vingt-quatre virgule quatre-vingt-cinq pourcent (24,85%) par an, calculé sur le montant nominal des MRPS et du Compte Prime d'Emission MRPS, excluant le montant alloué du Compte Prime d'Emission MRPS à la Réserve Légale et (iii) pour chaque exercice suivant de la Société, les porteurs de MRPS ont droit à un coupon fixe cumulatif de douze virgule trois pourcent (12,3%) par an, calculé sur le montant nominal des MRPS et du Compte Prime d'Emission MRPS, excluant le montant alloué du Compte Prime d'Emission MRPS à la Réserve Légale (le Coupon).

20.7 Les Coupons courent sur une base quotidienne et seront payables en numéraire ou en nature chaque année, mais uniquement dans la mesure où la Société a suffisamment de bénéfices distribuables disponibles pour ce faire. Si les Coupons de l'année en cours ne sont pas distribués (en raison d'un manque de bénéfices distribuables), ils seront cumulés et pourront être distribués à l'exercice suivant, ou la première année qui suit celle où le bénéfice sera suffisant pour être distribué.

20.8 Les porteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit au reliquat des bénéfices de la Société pour chaque exercice donné (le Dividende Ordinaire), mais aucun dividende ne sera distribué aux porteurs des Parts Sociales Ordinaires jusqu'à

ce que tous les droits des porteurs de MRPS aux Coupons de l'année en cours et des années précédentes soient acquittés dans leur intégralité.

20.9 Les Coupons ci-dessus n'ont aucun impact sur l'obligation de chacun des Associés de participer aux pertes de la Société proportionnellement à leur participation respective dans la Société.

20.10 Le Conseil de Gérance peut décider de distribuer un ou plusieurs coupons intérimaires relatifs aux MRPS (le Coupon Intérimaire) et un ou plusieurs dividendes intérimaires relatifs aux Parts Sociales Ordinaires (le Dividende Intérimaire Ordinaire), y compris durant le premier exercice, sous réserve de la préparation d'un bilan provisoire indiquant qu'il y a suffisamment de fonds disponibles pour procéder à la distribution. La distribution des Coupons Intérimaires sera limitée aux Coupons accumulés sur les MRPS depuis le jour de prise de décision. Les Dividendes Intérimaires Ordinaires seront limités aux bénéfices distribuables excédentaires qui par rapport aux bénéfices nécessaires pour distribuer le Coupon Intérimaire. Le montant total à distribuer ne devrait pas excéder le montant total des bénéfices distribuables de la Société depuis la fin de l'exercice précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles, et diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des présents Statuts. Dans tous les cas, la distribution de tout Coupon Intérimaire et de Dividende Intérimaire Ordinaire devra se conformer aux dispositions de l'article 201 de la Loi. Une telle action en répétition se prescrira par cinq (5) ans à partir de la date de distribution.

## Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

### Art. 21. Dissolution, liquidation.

21.1 En cas de dissolution de la Société (sauf dans le cas d'une dissolution judiciaire) la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront ne pas être Associés de la Société, désignés par l'assemblée générale des Associés votant aux conditions de quorum et de majorité énoncées dans l'article 142 de la Loi. Le(s) liquidateur(s) sera/seront investi(s) des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

21.2 Après la liquidation de la Société, et sous réserve du paiement préalable des créanciers de la Société et de la disponibilité des fonds, les porteurs de MRPS disposent d'un droit au remboursement préférentiel comparé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, d'un montant correspondant à la somme de (i) la valeur nominale dans son entièreté de la valeur des MRPS émises et en circulation (les MRPS en Circulation), (ii) la Prime d'Emission MRPS rattachée auxdits MRPS en Circulation, incluant le montant total du compte Prime d'Emission MRPS alloué à la réserve légale et (iii) quelconque Coupon accru ou déclaré non encore versé à ce moment.

21.3 Les porteurs de Parts Sociales Ordinaires ne seront pas admissibles au remboursement de leur apport (c'est-à-dire Parts Sociales Ordinaires, Prime d'Emission de Part Sociale Ordinaire) jusqu'à ce que tous les droits au remboursement des porteurs de MRPS en Circulation soient acquittés dans leur intégralité. Dans le cas où les fonds seraient insuffisants pour régler les droits de remboursements préférentiels des MRPS en Circulation dans leur intégralité, les fonds disponibles seront alloués aux porteurs de MRPS au pro rata de leurs droits au remboursement. Les porteurs de Parts Sociales Ordinaires sont admissibles à la totalité du produit de liquidation de la Société après que les porteurs de MRPS aient reçu leurs droits de remboursements préférentiels. Les porteurs de MRPS sont par conséquent exclus de tout surplus de liquidation de la Société après qu'ils aient reçu leurs droits de remboursement préférentiels.

21.4 Dans le cas de pertes de liquidation, de telles pertes seront supportées tout d'abord par les porteurs de Parts Sociales Ordinaires, et ensuite par les porteurs des MRPS le cas échéant mais avant les créanciers.

## Chapitre VIII. - Divers

**Art. 22. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi.»

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités pratiques de Remboursement de la somme due à l'Associé Unique et en particulier le moyen de Remboursement et (ii) de prendre toute mesure nécessaire pour faire ou prendre une décision au nom et pour le compte de la Société, afin de faire exécuter tout document ou d'accomplir tout acte et prendre toute mesure qu'il juge nécessaire et appropriée au nom de la Société dans le cadre du remboursement.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: EAC/2016/449. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016064779/749.

(160025330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

**Ultima Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.218.173,40.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.978.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of February.

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

CCP IX LP No. 1, a limited partnership existing under the laws of England, represented by Charterhouse General Partners (IX) Limited, a private limited company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies House under registration number 1724491;

CCP IX LP No. 2, a limited partnership existing under the laws of England, represented by Charterhouse General Partners (IX) Limited, a private limited company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies House under registration number 1724491;

CCP IX LP Co-investment, a limited partnership existing under the laws of England, represented by Charterhouse General Partners (IX) Limited, a private limited company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies House under registration number 1724491;

Ultima Management SR GmbH & Co. KG, Kommanditgesellschaft, having its registered office at Robert-Bosch-Straße 10, D-48153 Münster, Germany, registered with the trade register of the local court of Münster under number HRA 100292;

Ultima Management PP GmbH & Co. KG, Kommanditgesellschaft, having its registered office at Robert-Bosch-Straße 10, D-48153 Münster, Germany, registered with the trade register of the local court of Münster under number HRA 9717;

Mr. Stephan Kessel, professionally residing at 30, Salinenstrasse, 30952 Ronnenberg, Germany; and

Mr. Harald Joos, professionally residing at 11, Koenigsallee, 14193 Berlin, Germany,

here all duly represented by Ms. Laurie Mamane, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Ultima Global Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée with a share capital of eight million two hundred eighteen thousand one hundred seventy-three euro and forty cent (EUR 8,218,173.40), having its registered office at 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176.978, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1498 on 24 June 2013 (the "Company"). The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, dated 27 May 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2048 on 12 August 2015.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda*

1. Ratification of the resolutions adopted during the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 27 May 2015 pursuant to a deed of Maître Marc Loesch;
2. Approval of the interim balance sheet dated 29 February 2016 as opening balance sheet of the liquidation;
3. Dissolution and liquidation of the Company;
4. Appointment of VP Services S.à r.l. as liquidator and give him all the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
5. Transfer of the registered office of the Company from 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg to 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

6. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company as a consequence of the transfer of the registered office; and

7. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders unanimously resolves to ratify the resolutions adopted during of the extraordinary general meeting of shareholders held on 27 May 2015 pursuant to a deed of Maître Marc Loesch and approving the transfer of the registered office of the Company with the following agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from 8, Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg; and

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company as a consequence of the transfer of the registered office.

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolves to approve the interim balance sheet dated 29 February 2016 as opening balance sheet of the liquidation.

*Third resolution*

In compliance with articles 141 to 151 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), the general meeting of shareholders resolves to dissolve and liquidate the Company.

*Fourth Resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders resolves to appoint VP Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 291, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 188.982, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company’s assets and liabilities to the shareholders of the Company in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advance payments on future liquidation proceeds.

*Fifth Resolution*

The general meeting of shareholders decides to transfer the registered office of the Company from 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg to 291, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Sixth Resolution*

As a consequence of the aforementioned resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now read as follows:

“The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of management. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad”.

*Power*

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed as the case may be with the registration, listing, modification, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any amendment or modification as requested or any error, lapse or typo in this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour de février.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

CCP IX LP No. 1, un limited partnership constitué et régi par le droit anglais représenté par Charterhouse General Partners (IX) Limited, une private limited company constitué et régi par le droit anglais, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 1724491;

CCP IX LP No. 2, un limited partnership constitué et régi par le droit anglais représenté par Charterhouse General Partners (IX) Limited, une private limited company constitué et régi par le droit anglais, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 1724491;

CCP IX LP Co-investment, un limited partnership constitué et régi par le droit anglais représenté par acting by its general partner, Charterhouse General Partners (IX) Limited, une private limited company constitué et régi par le droit anglais, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 1724491;

Ultima Management SR GmbH & Co. KG, Kommanditgesellschaft, ayant son siège social à Robert-Bosch-Straße 10, D-48153 Münster, Allemagne, immatriculée auprès du registre de commerce de la cour locale de Münster (Amtsgericht Münster) sous le numéro HRA 9717;

Ultima Management PP GmbH & Co. KG, Kommanditgesellschaft, ayant son siège social à Robert-Bosch-Straße 10, D-48153 Münster, Allemagne, immatriculée auprès du registre de commerce de la cour locale de Münster (Amtsgericht Münster) sous le numéro HRA 9706;

Mr. Stephan Kessel, résidant professionnellement à 30, Salinenstrasse, 30952 Ronnenberg, Allemagne; et

Mr. Harald Joos, résidant professionnellement à 11, Koenigsallee, 14193 Berlin, Allemagne,

ici tous représentés par Melle Laurie Mamane, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés d'Ultima Global Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec un capital social de huit millions deux cent dix-huit mille cent soixante-treize euros et quarante centimes (EUR 8.218.173,40) ayant son siège social au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.978, constituée selon acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 24 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1498 en date du 24 juin 2013 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois à la suite d'un acte notarié de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, en date du 27 mai 2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2048 en date du 12 août 2015.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Ratification des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue le 27 mai 2015 conformément à un acte de Maître Marc Loesch;

2. Approbation du bilan intérimaire en date du 29 février 2016 comme bilan d'ouverture de la liquidation;

3. Dissolution et liquidation de la Société;

4. Nomination de VP Services S.à r.l. en tant que liquidateur en lui octroyant les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 148bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée;

5. Transfert du siège social de la Société de 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

6. Modification de l'article 5 des statuts de la Société en conséquence du transfert du siège social.

7. Divers

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide de ratifier les résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 27 mai 2015 conformément à un acte de Maître Marc Loesch et approuvant le transfert du siège social de la Société procédant avec l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social de la Société de 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg; et
2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société en conséquence du transfert du siège social.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés décide d'approuver le bilan intérimaire en date du 29 février 2016 comme bilan d'ouverture de la liquidation.

#### *Troisième résolution*

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale des associés décide de dissoudre et de liquider la Société.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de nommer VP Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.982, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs et passifs de la Société aux associés de la Société en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de transférer le siège social de la Société de 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Sixième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

#### *Pouvoirs*

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant de modifier ou réviser selon demande ou de corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Mamane, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 mars 2016. Relation: EAC/2016/5425. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016077543/216.

(160042298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

**M7 EREIP III Lux Finco S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 203.866.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the twenty-third day of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

M7 Real Estate EREIP III Charitable Trust, a trust established under the laws of Jersey, the principal place of business of which is at 1<sup>st</sup> Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey JE1 1AD represented by its trustee, Alter Domus (Jersey) Limited, a company incorporated and registered in Jersey under company registration number 99673, whose registered office is at 1<sup>st</sup> Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey JE1 1AD,

Here represented by Mister Liridon ELSHANI, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo., L-1750 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal.

The proxy signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the articles of association of a company which it forms and is hereby established as follows:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "M7 EREIP III Lux Finco S.A."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.** The Company may enter into any type of securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and in particular it may acquire or assume, directly or indirectly or through another entity, risks relating to any kind of loans, receivables, debt and equity securities and any other kind of financial instruments (the Underlying Assets) and to directly or indirectly invest in, acquire, hold and dispose of the Underlying Assets.

The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to debt and equity securities, other similar instruments, rights or participations in the Underlying Assets.

The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the Managing Shareholder.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects, it being understood that the Company must manage its assets in accordance with the Securitisation Law.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by 310 shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

The shares will be in the form of registered shares.

The shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

**Art. 8. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

In the event of the repurchase of an entire class of shares for the purpose of a share capital reduction, such class of shares shall give the right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class of shares, to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Board of Directors).

“Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including current year and carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other reserves freely distributable in accordance with these Articles of Incorporation and as the case may be (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (including current year and carried forward losses), (ii) any sums to be placed into non distributable reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of these Articles of Incorporation, and (iii) the Profit Entitlement accrued but not yet paid on the other classes of shares in accordance with Article 30, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting).

For the avoidance of doubt, the Available Amount shall be capped at any time of determination to an amount equal to the available liquidities or assets freely transferable of the Company at the relevant time of determination; any surplus between the Available Amount and the amount of such liquidities or assets freely transferable shall be carried forward (and shall be taken into account for the calculation in the Available Amount attributable to the following class of shares which may be repurchased and cancelled).

### Chapter III. - Board of directors, Auditors

**Art. 9. Board of Directors.** The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors").

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any member of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

**Art. 13. Resolutions of the Board of Directors.** The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceeding.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Directors' Liability - Indemnification.** No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Confidentiality.** Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

**Art. 18. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s), if any, will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of Luxembourg law, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

#### Chapter IV. - General meeting of shareholders

**Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders.** The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held on the 15<sup>th</sup> of May 2 p.m. CET at the registered office.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 22. Notice of General Meetings.** Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 23. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

**Art. 24. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

**Art. 25. Adjournment.** The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 26. Vote.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper («formulaire») shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper («formulaire») which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper (“formulaire”) shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper (“formulaire”) received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper (“formulaire”) shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3<sup>rd</sup>s) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

**Art. 27. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

#### **Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 28. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 29. Adoption of Financial Statements.** The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

**Art. 30. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 31. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### **Chapter VII. - Applicable law**

**Art. 32. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
M7 Real Estate EREIP III Charitable Trust . . . . .	EUR 31,000	310 Shares	EUR 31,000
Total: . . . . .	EUR 31,000	310 Shares	EUR 31,000

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2016.

### *Resolutions of the general meeting of shareholders*

#### *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of members of the Board of Directors and further resolved to appoint the following for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

Mr. Emmanuel Mougeolle, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as Director; and  
Mr. Stéphane Gatto, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as Director; and  
Mrs. Kathleen Becker, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as Director.

#### *Third Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of auditors and further resolved to elect the following as auditor for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

M7 Real Estate EREIP III Charitable Trust, une fondation régie et existant sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 1<sup>st</sup> Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey JE1 1AD, représenté par son administrateur, Alter Domus (Jersey) Limited, une société constituée et enregistré à Jersey sous le numéro de dossier 99673, ayant son siège social au 1<sup>st</sup> Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey JE1 1AD,

Ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, résidant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration prémentionnée, signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée à ce document pour être soumise à l'enregistrement.

La partie comparante, ès qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société qu'elle forme constituée comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «M7 EREIP III Lux Finco S.A.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

**Art. 3. Objet.** La Société peut conclure toute forme d'opération de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et, plus particulièrement, la Société peut acquérir ou assumer, directement ou indirectement ou pas l'intermédiaire de toute autre entité, les risques relatifs à tout type de prêts, créances et valeurs mobilières de dette ou de capital et tout autre type d'instrument financier (les Actifs Sous-Jacents) et investir directement ou indirectement, acquérir, détenir ou céder les Actifs Sous-Jacents.

La Société peut émettre des actions, des obligations, des billets à ordre, des titres de dettes assortis avec des sûretés («debenture») et des titres de dettes ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques relatifs aux Actifs Sous-Jacents. La Société peut emprunter sous toute forme quelle qu'elle soit endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

La Société peut conclure toutes transactions par lesquelles elle acquière ou assume, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'une autre entité, les risques relatifs aux valeurs mobilières de dettes ou de capital, autres instruments similaires, droits ou participations dans les Actifs Sous-Jacents.

La Société peut donner des garanties et accorder des gages, hypothèques ou tout autre type de sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

La Société peut librement disposer de, et transférer, ses actifs sous les conditions telles que déterminées par l'Actionnaire Commandité.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social, étant entendu que la Société doit gérer son patrimoine conformément à la Loi sur la Titrisation.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

### Chapitre II. Capital, Actions

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Actions.** Chaque action donne droit à une voix.

Les actions seront nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 8. Rachat d'actions.** La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

En cas de rachat d'une catégorie d'actions en raison d'une réduction du capital social, cette catégorie d'actions donnera droit aux détenteurs de celle-ci, proportionnellement à leur détention dans une telle catégorie d'actions, au Montant Disponible (dans les limites cependant au Montant Total d'Annulation déterminé par le Conseil d'Administration).

«Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les bénéfices de l'année en cours et reportés) augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toutes les réserves librement distribuables conformément aux présents Statuts et le cas échéant (ii) le montant d'une réduction de capital et d'une réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie d'actions à annuler, mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes de l'année en cours et reportées), (ii) toute somme à placer dans des réserve(s) non distribuables suivant les exigences de la Loi ou des présents Statuts, et (ii) le Droit au Bénéfice courus mais pas encore payés sur les autres catégories de actions conformément à l'Article 30, chaque fois comme prévu dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour autant que de besoin, en évitant tout double comptage).

Pour autant que de besoin, le Montant Disponible sera limité au moment de sa détermination au montant des liquidités et actifs de la Société librement cessibles au moment de la détermination en question; tout excédant entre le Montant disponible et le moment de ces liquidités ou actifs librement cessibles devra être reporté (et devra être pris en compte pour le calcul du Montant Disponible attribuable) la catégorie d'actions suivante qui sera rachetée au annulée.

### Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires

**Art. 9. Gestion.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»).

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de n'importe quel membre du Conseil d'Administration.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration.** Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation.** Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Confidentialité.** Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

**Art. 18. Commissaires - Réviseurs d'entreprises agréés.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y en a, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, à l'exception des réviseurs d'entreprises agréés qui peuvent seulement, par dispositions du droit luxembourgeois, être révoqués pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 15 mai à 14.00 heures CET au siège social.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Autres Assemblées Générales.** Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

**Art. 22. Convocation des Assemblées Générales.** Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée

générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 23. Présence - Représentation.** Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

**Art. 24. Procédure.** Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 25. Prorogation.** Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 26. Vote.** Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

**Art. 27. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

#### Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 28. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 29. Approbation des Comptes Annuels.** Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

**Art. 30. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

#### Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 31. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

#### Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 32. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les actions de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces actions, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payé à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Montant libéré
M7 Real Estate EREIP III Charitable Trust . . . . .	EUR 31.000	310 Actions	EUR 31.000
Total: . . . . .	EUR 31.000	310 Actions	EUR 31.000

Le montant de trente-et-un mille euros (EUR 31,000.-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2016.

*Assemblée générale extraordinaire  
Première Résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil d'Administration et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

M. Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme Administrateur; et

M. Stéphane Gatto, avec adresse professionnelle 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme Administrateur; et

Mme Kathleen Becker, avec adresse professionnelle 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme Administrateur.

*Troisième Résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires et a décidé de plus de nommer la personne suivante comme commissaire pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

Alter Domus Luxembourg Sàrl, une société de droit luxembourgeois ayant son siège 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30350. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016066220/751.

(160028274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

**VFD Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5423 Ersange, 7, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 118.650.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «VFD INVESTMENTS S.A.» établie et ayant son siège social à L-5423 Ersange, 7, route de Remich, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1940 du 17 octobre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 118650.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2011, publié au Mémorial C no 1300 du 16 juin 2011.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 18 janvier 2016, acte non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vito LEOCI, administrateur de sociétés, demeurant à L-5334 Moutfort, 6A, Um Kinert.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Franco ORSINO, demeurant L-5243 Sandweiler, 5, Vir Herel.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Rapport du commissaire à la vérification de la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la vérification de la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant 5 ans à partir du jour de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation, aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même y resteront consignées les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé.

Référence de publication: 2016077561/59.

(160042897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.